



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2012 - RESULTAT DES VOTES

Paris, le 27 avril 2012. L'Assemblée Générale Mixte convoquée jeudi 19 avril 2012 à 11 Heures, a notamment approuvé les comptes sociaux et consolidés (1) de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

S'agissant des comptes sociaux, elle a affecté le bénéfice net de 1.904.729,84 €, majoré du report à nouveau de 1.542,69 € et du montant de 7.189,23 € prélevé sur la prime d'émission au titre de la troisième résolution, soit un total de 1.913.461,76 €, en totalité au versement du dividende.

Le montant de cette distribution correspond à un dividende de 2,24€ par action. Ce dividende sera mis en paiement le 25 juillet 2012, le paiement effectif n'intervenant que trois jours de Bourse après cette date, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée générale a, d'autre part, reconduit pour dix huit mois le programme de rachat de ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité en place, le nombre d'actions auto détenues ne pouvant toutefois excéder 5% du capital social et le prix d'achat maximum 65€ par action. Le conseil d'administration du même jour a adopté le descriptif du programme de rachat d'actions propres déjà cité et, dans ce cadre, renouvelé le contrat de liquidité conclu avec CA-Chevreaux.

Elle a ratifié la nomination de M. Olivier Lavigne Delville en qualité d'administrateur en remplacement de M. Daniel Rigny, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

Elle a par ailleurs renouvelé le mandat du cabinet ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise et nommé le cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de co commissaires aux comptes titulaires pour une durée de six exercices expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Parallèlement, elle a renouvelé les mandats de M. Arnaud Dieumegard et du cabinet Auditex en qualité de co commissaires aux comptes suppléants, pour la même durée.

Dans sa partie extraordinaire, l'Assemblée générale a rejeté la douzième résolution relative à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à cette Assemblée Générale étaient au nombre de quatorze. Ils détenaient 578 113 actions et autant de voix.

A l'exception de la douzième résolution, chacune des autres résolutions inscrites à l'ordre du jour a été adoptée à l'unanimité de ces 578 113 voix représentant 67,78% des droits de vote existants et correspondant à 578 113 actions représentant 67,68 % du capital social.

(1) Pour les comptes consolidés, voir communiqué du 28 février 2012.

Relations Investisseurs : contact@cfi-france.com

Tél. 01 40 07 81 03